

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 31 mars à 20h30

Le 31 mars 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur GERELLI Alain**, maire de Vaulx. (sauf pour le vote du compte administratif pour lequel M Gerelli Alain a quitté la séance)

Date de la convocation : 27 mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, VENDRASCO Isabelle, FANTINI Cécile, WURTZ François, LAFONT Michaël, FAVRE Valérie, MESSINA Jonathan, BOCQUET Christophe (arrivé à 20h46), CADOUX Frédéric, PARENT Marie-Claire, GIRARDY Stéphane

Etaient absents excusés : VERNEY Cédric

Procurations : VERNEY Cédric à BOCQUET Christophe

A été désignée secrétaire de séance : Chantal MARCHAND

1) Approbation du procès-verbal du 24 février 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Compte rendu des décisions prises par délégation

- 09-03 2017 : mission de contrôle bâtiments communaux : Qualiconsult 4 255,00 € HT
Coordination SPS bâtiments communaux : Castagna : 3 490,00 € HT
- 20-03-2017 : assurance multirisque : axa assurances : 4 268,33 €

- Urbanisme :

3) Dossiers en cours

Date dépôt	Autorisation	Pétitionnaire	Lieu-dit	Parcelle	objet	Avis commission d'urbanisme
31/01/2017	DP 74 292 17 X 0002	HOUETTE Nicolas	Bellossy	D 738	Construction piscine	Avis favorable après dépôt des pièces complémentaires mais uniquement pour la piscine. DP supplémentaire pour le local technique à fournir avis défavorable du spanc
10/02/2017	PC 74 292 13 X 0012 M01	VOLERY Reynald	Le Biolley	B 1055	Modification ouvertures - Déplacement terrasse - Réfection de la couverture	Monsieur le Maire va se rendre sur site

24/02/2017	DP 74 292 17 X 0005	GNORRA Geneviève	chef-lieu	A 1190	Division de terrain pour construire	Avis favorable
27/02/2017	DP 74 292 17 X 0006	VENDRASCO Isabelle	Vieux Village	A 1191	Piscine	Avis favorable
13/03/2017	DP 74 292 17 X 0007	VOLERY Reynald	Le Biolley	B 1055	Réaménagement de la couverture de la fosse à fumier	Vérifier emplacement avec limite zone agricole Monsieur le Maire va se rendre sur site
14/03/2017	DP 74 292 17 X 0008	DUTRUEL Christianne	Bellossy	D 558	Division en vue de construire	Passage à libérer pour terrain agricole enclavé à vérifier
17/03/2017	DP 74 292 17 X 00009	PRICAZ Rosa	Mornaz Bas	B 949	Abri de jardin sur la terrasse	Demande de pièces complémentaires abri cadastré régularisation – plans plus précis
28/03/2017	DP 74 292 17 X 0010	DUSONCHET François	Mornaz Haut	B 833 / B 615	Rénovation bâtiment existant et création deux caves	Avis favorable
21/02/2017	Cub 74 292 17 X 0003	MARCHAND Henri	Fresnes	A 1070	Création de 2 logements	Avis favorable avec accord pour le rejet des eaux pluviales Avis défavorable du spanc étude de sol à faire

Arrivée de Monsieur Bocquet à 20h46

4) Reprise voirie lotissement Bellevue 1

Le dossier est en cours d'élaboration. Les actes de cession de la voirie à l'association syndicale n'ont jamais été faits bien que l'association avait été créée. En conséquence, Madame Lejeune est toujours propriétaire. Le notaire de Madame Lejeune doit contacter la mairie pour régularisation.

Par ailleurs, Madame Lejeune souhaiterait vendre à la commune la parcelle sise au-dessus de l'école. Monsieur Contat précise qu'elle est en zone humide. Monsieur Wurtz en souligne l'intérêt : elle permettrait de connecter les hameaux via l'agorespace et la salle communale en cheminement doux.

Une proposition de prix devra être faite à Madame Lejeune.

Terrains pour abribus et conteneurs semi-enterrés :

Les actes de régularisation des acquisitions sont en cours. Pour Fresnes, un acte de donation de Monsieur Marchand de la parcelle 910 devra être rédigé.

Rendez-vous a été pris avec le géomètre le 05 avril 2017 à 14h30 pour mesurer l'emprise du terrain à acquérir pour les conteneurs semi-enterrés installés à Beula.

Un levé topographique est à commander pour régulariser l'acquisition des terrains nécessaire à l'aménagement de route départementale 3 en traversée du Chef-lieu.

5) Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur Le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-001, déposée par l'étude Socquet-Marine pour la parcelle A 1265p au chef-lieu, d'une surface de 5a 69 ca pour un montant de 95 000, 00 €, soit 167 € le m2.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité en raison d'une abstention (Mme FANTINI Cécile), DECIDE :**

DE NE PAS EXERCER le droit de préemption sur la vente de la parcelle A 1265p au chef-lieu, d'une surface de 5a 69 ca pour un montant de 95 000, 00 €.

Finances – Marchés publics

6) Compte administratif 2016

Monsieur Helf rappelle à l'Assemblée ce qui constitue les termes budgétaires :

- dépenses de fonctionnement (principalement salaires et charges courantes)
- recettes de fonctionnement (principalement dotations et fiscalité, fonds frontaliers, droits de mutation)
- dépenses d'investissement : travaux et acquisitions foncières qui augmentent le patrimoine communal
- recettes d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions)
- budget primitif : il s'agit de prévoir les dépenses et recettes de l'exercice en cours
- compte administratif : il s'agit du bilan de l'exercice écoulé pour la commune. Il doit être en adéquation avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Monsieur Helf commente les comptes, donne lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2016 pour le Budget Principal.

Fonctionnement

Monsieur Helf souligne la réduction des frais de personnel en raison du remplacement d'un agent titulaire par un agent non titulaire, des frais de voirie et réseaux amoindris car il n'y a pas eu de réfection des routes, et moins de sel acheté.

En recettes de fonctionnement, il souligne les recettes supplémentaires dues aux fonds frontaliers et aux droits de mutation.

Monsieur Helf souligne le bon résultat de fonctionnement 2016, ce qui augmente la capacité d'autofinancement.

Investissement

Monsieur Helf explique que la majorité des dépenses est liée à l'aménagement de la route départementale 3 en traversée du chef-lieu (330 066, 95 €). Monsieur Contat souligne que le Syane indique que la commune n'est plus redevable de quoi que ce soit, mais les travaux ne sont pas finalisés.

Monsieur Helf conclue que le budget prévisionnel prévoyait un total d'investissement de 1 044 000 €, mais il ne s'agit que d'un décalage des travaux dans le temps. Les crédits qui n'ont pas été utilisés se retrouvent en restes à réaliser dépenses et recettes (dont emprunt souscrit en 2016 pour 250 000 €).

Monsieur Philippe HELF propose au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Alain GERELLI, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Monsieur le Trésorier et se résument ainsi :

FONCTIONNEMENT 2016	
Dépenses de fonctionnement	526 783,85 €
Recettes de fonctionnement	686 528,46 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	+159 744,61 €

INVESTISSEMENT 2016	
Dépenses d'investissement	330 066, 95 € :
Recettes d'investissement	401 336,62 €
Résultat d'exécution 2016	+71 269,67 €
Excédent d'investissement reporté 2015	271 449,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2016	342 718, 67 €
Reste à réaliser dépenses investissement	252 859,37 €
Reste à réaliser recettes investissement	422 826,58 €

Monsieur Philippe HELF propose au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Alain GERELLI, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice.

Après en avoir délibéré,

En l'absence de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget principal tel que résumé ci-dessus
 - **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
 - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE** les résultats définis tels que résumés ci-dessus

7) Compte de gestion 2016

Monsieur Helf propose au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des comptes

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8) Affectation du résultat 2016

Monsieur Helf propose au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 du Budget Principal, soit 159 744,61 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE, à l'unanimité** :

Après en avoir délibéré,

- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement en totalité sur la section d'investissement pour ce qui concerne le Budget Principal, soit un montant de 159 744,61 € qui fera l'objet d'une inscription au compte 1068 du Budget Primitif 2017

9) Subventions 2017

Madame MARCHAND propose à l'Assemblée d'attribuer les subventions aux associations telles que proposées par les membres de la commission qui se décomposeraient comme suit :

Associations	demandé 2017	proposition commission	Associations	demandé 2017	proposition commission
APE	7 210.00 €	600.00 €	VAL	500.00 €	500.00 €
3 P'tits Points	1 012.00 €	1 012.00 €	Vaincre la Mucoviscidose	150.00 €	100.00 €
CDER	55.00 €	55.00 €	Locomotive	100.00 €	100.00 €
DDEN	30.00 €	30.00 €	Mission Locale	490.00 €	490.00 €
Alzheimer Haute-Savoie	100.00 €	100.00 €	Banque Alimentaire	90.00 €	90.00 €
BTP CFA	150.00 €	150.00 €	Comité des Eleveurs		120.00 €
Association Lutte contre la grêle		507.00 €			
TOTAL SUBVENTIONS	8 557.00 €	2 454.00 €	TOTAL SUBVENTIONS	1 330.00 €	1 400.00 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS DEMANDEES					10 504.00 €
TOTAL GENERAL PROPOSITIONS DE LA COMMISSION					3 854.00 €

Elle précise que la subvention demandée par l'Association des Parents d'Elèves comportait la réfection du mur de la cour de l'école (6 000 €). La subvention accordée à l'association A Vaulx Loisirs servira à acheter une friteuse dont le coût initial est de 1 000,00 €. L'association Val s'engage à prêter cette friteuse à toute association qui en manifesterait le besoin. Un courrier sera fait à chacune de ces deux associations.

L'association Locomotive est une association qui intervient auprès des enfants atteints par le cancer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** les sommes définies ci-dessous au titre des subventions de l'année 2017 :

Associations	Subvention 2017	Associations	Subvention 2017
APE	600.00 €	VAL	500.00 €

3 P'tits Points	1 012.00 €	Vaincre la Mucoviscidose	100.00 €
CDER	55.00 €	Locomotive	100.00 €
DDEN	30.00 €	Mission Locale	490.00 €
Alzheimer Haute-Savoie	100.00 €	Banque Alimentaire	90.00 €
BTP CFA	150.00 €	Comité des Eleveurs	120.00 €
Association Lutte contre la grêle	507.00 €		
TOTAL SUBVENTIONS	2 454.00 €	TOTAL SUBVENTIONS	1 400.00 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS ACCORDEES			3 854.00 €

10) Subvention CCAS 2017

Madame MARCHAND explique à l'Assemblée que les membres du Centre Communal d'Action Sociale au cours du conseil d'administration du 14 mars 2017, ont sollicité une subvention de 2 000,00 € pour équilibrer le budget de l'année 2017.

Toutefois, cette somme sera insuffisante pour financer le repas des aînés qui aura lieu en janvier 2018, soit avant le vote du budget de l'année 2018. Pour permettre au CCAS d'avoir les excédents de fonctionnement nécessaires au règlement des factures du repas des aînés début 2018, il faudrait une subvention complémentaire de 3 500,00 €.

En conséquence, il est proposé d'attribuer d'ores et déjà au CCAS une subvention de 5 500,00 €. Le CCAS régulariserait la prise en compte de la subvention supplémentaire accordée par la commune au cours du prochain conseil d'administration en votant une décision modificative de 3 500,00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 5 500,00 € au CCAS, cette dépense étant imputée sur le compte 657362

11) Fiscalité 2017

Monsieur HELF propose à l'Assemblée de fixer les taux de fiscalité 2017 :

Monsieur le Maire considère qu'une augmentation se justifie par les services complémentaires apportés à la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

Après en avoir délibéré,

- **de FIXER** ainsi qu'il suit les taux de fiscalité 2017 :

Taxe d'Habitation :	15,22 %
Taxe Foncier Bâti :	13.47 %
Taxe Foncier Non Bâti :	45,32 %

12) Budget Primitif 2017

Monsieur Helf rappelle les principes à respecter lors de l'élaboration d'un budget primitif : annualité, sincérité, équilibre, universalité, unité.

Il présente une projection des investissements à intervenir à partir de 2017.

Dépenses :

Il commente les propositions des inscriptions budgétaires des dépenses de gros entretiens pour un montant de 111 000 € annuels

Agencements :

Installation d'un deuxième paratonnerre à l'église

Réfection complète de la salle de catéchisme au rez-de-chaussée de la mairie : Placoplatre, peinture suite au dégât des eaux, modification des fenêtres de l'appartement sud de la mairie (isolation et mise en sécurité)

Nettoyage et peinture du mur de la cour de l'école,

Luminaires aux abords des abribus et vitrage des abris bus

Création d'un escalier pour la sortie de secours de la salle communale et l'accès agorespace depuis la mairie.

Matériel :

Adoucisseur pour la cantine, 2 aspirateurs pour l'école, des tables et chaises supplémentaires pour la cantine

Autres crédits ouverts :

Un crédit pour des plantations, crédit pour des frais d'actes administratifs de régularisation des terrains à acquérir.

Amortissement des subventions accordées dans le cadre du fisac et au budget annexe de l'eau et assainissement.

Crédits ouverts pour les projets :

Solde tranche de la tranche 1 ferme et tranche 1 conditionnelle

Installations de lampadaires solaires

Ouverture chemin par le Chantier d'Insertion du Grand Annecy, création d'un chemin derrière église

Construction des bâtiments publics (local technique et bâtiment à vocation médicale) et maîtrise d'œuvre

Prévision de l'installation d'un algéco pour si la création d'une 5^{ème} classe se confirme.

Monsieur Wurtz s'interroge sur l'emplacement défini pour l'algéco car cela nécessitera forcément des travaux annexes.

Monsieur le Maire indique que les communes d'Hauteville et de Nonglard ont aussi des besoins. Il faut peut-être réfléchir à une mutualisation des moyens afin de créer un nouveau groupe.

Recettes :

Monsieur Helf précise l'objet des recettes d'investissement :

FCTVA, taxe aménagement, excédents reportés

Il constate un déficit de la section d'investissement de 235 000 €. Il s'agit de trouver un équilibre. Il propose d'inscrire un emprunt.

Monsieur Helf présente un chiffrage des projets à venir pour les années 2018-2019-2020

voirie : suite de l'aménagement de la RD 3 : 598 000 €

Travaux d'aménagement de l'entrée sud et d'éclairage public 390 000 €

Nouvelle école : 645 000 €

Grenette : 150 000 €

A ces dépenses, doivent s'ajouter les frais d'entretien courants des bâtiments et de la voirie 133 000 € par an, soit environ 400 000 € au total

Le total des projets pourrait s'élever à 1 583 000 €.

La commune peut compter sur un retour de TVA de 300 000 € environ.

Aucune notification de subvention accordée n'est parvenue à la mairie à ce jour.

La capacité d'autofinancement n'étant que de 300 000 €, la différence devrait être financée par emprunt.

Puis Monsieur Helf explique les inscriptions budgétaires du fonctionnement rectifiées en fonction de la variation des taux communaux précédemment votés.

Après examen et discussion sur le projet de budget primitif du budget principal de la commune de Vaulx pour l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

Après en avoir délibéré,

- **d'ADOPTER** le budget primitif 2017 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement à 634 323,76 €

En section d'investissement à 1 494 914,71 €

- **Administration générale:**

13) Dénomination des voies

Monsieur le Maire fait part de la réclamation de Madame Gauché. Elle conteste la dénomination de l'« impasse de la Bâthie ». Les membres du Conseil considèrent que la dénomination des voies a fait l'objet d'une délibération d'un précédent conseil, n'a pas été contestée dans les délais légaux, et ne souhaitent pas donner suite.

14) Avenant convention SPA

La commune doit faire face à l'augmentation des tarifs de La Société Protectrice des Animaux décidée par le Conseil d'Administration. Or, la convention initiale prévoit un tarif fixe. La commune ne peut s'opposer à une augmentation. En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de modifier ladite convention par avenant et de préciser que le tarif sera fixé par le Conseil d'Administration de la SPA.

Le Conseil Municipal, à la majorité en raison d'une abstention (Monsieur Pascal CONTAT), DECIDE :

- DE MODIFIER la convention intervenue entre la commune et la SPA par avenant

15) Location terrains agricoles

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de régulariser les dossiers d'affermage des terrains de la succession Gruffat .

Il s'agit d'établir des baux avec Messieurs Perrissoud Samuel, Dunoyer Yannick, Lansard et le GAEC les Clappins.

Madame Vendrasco propose de demander à la SAFER un exemple de bail.

- **Travaux**

16) Aménagement du Chef-Lieu

Monsieur le maire indique que les travaux avancent. Il précise que des bacs à fleurs seront alternés avec des barrières.

17) Bâtiments communaux

Local à usage médical :

Le dossier du permis de construire est au visa du contrôle technique.

Bâtiment technique :

L'appel d'offres pour les travaux est en cours d'élaboration.

Questions diverses:

Travaux des commissions

Madame Marchand informe le Conseil Municipal que l'inauguration du Chemin des Moulins est reportée à l'automne.

Elle explique, par ailleurs, qu'un devis avait été demandé pour changer les panneaux d'information dans les hameaux. Considérant le coût élevé, il est proposé d'enlever les panneaux existants et de ne pas les remplacer. Les habitants restent informés via les flyers dans les boîtes aux lettres, le site internet et les panneaux d'affichage du chef-lieu.

Rappel : Pour les élections présidentielles, les bureaux fermeront à 19 heures.

Séance levée à 22 H 55